



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD92

N° Spécial

14 Novembre 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS DD92 du 14 Novembre 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/ OAPS N° 2019-383	13.11.2019	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-soignants du Lycée Etienne-Jules Marey de Boulogne-Billancourt.	3
ARS DD92/ OAPS N° 2019-384	13.11.2019	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture du Lycée Etienne-Jules Marey de BOULOGNE-BILLANCOURT.	5

AGENCE REGIONALE DE SANTE
DELEGATION DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté ARS DD92/OAPS N°2019-383 du 13/11/2019
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'Aides-soignants du Lycée Etienne-Jules
Marey de Boulogne-Billancourt**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France ;

Vu l'arrêté n° DS-2018-063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice de la Délégation départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'Institut de formation d'aides-soignants, formation initiale du lycée Etienne-Jules MAREY est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'institut ou son représentant :
Madame Patricia BENVEGNI

Le représentant de l'organisme de gestionnaire :

Titulaire : Madame Sabine MERIEL
Suppléant : Madame Corinne ESTEVENY

L'infirmier formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :

Titulaire : Madame Marie Dominique ASSON RIOU
Suppléant : Madame Sophie LECOINTE

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Madame Michèle MINOT
Suppléant : Madame Mariem OCCCELI

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Le représentant des élèves élu chaque année par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame REUCHER
Suppléant : Madame KOUADOU

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice de la Délégation départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 13 novembre 2019

La Directrice de la Délégation départementale des Hauts-
De Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N°2019-384 du 13/11/2019
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'Auxiliaires de Puériculture du Lycée Etienne-Jules Marey de BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France ;

Vu l'arrêté n° DS-2018-063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice de la Délégation départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture, du lycée Etienne-Jules MAREY est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'institut ou son représentant :

Madame Patricia BENVENU

Le représentant de l'organisme de gestionnaire :

Titulaire : Madame Sabine MERIEL

Suppléant : Madame Corinne ESTEVENY

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue chaque année par ses pairs :

Titulaire : Madame GAIN

Suppléant : Madame Virginie DEBRY

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de la petite enfance ou son suppléant :

Titulaire : Madame LAMECHE

Suppléant : Madame LEMERDI

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :

Titulaire : Madame Maryline JEANROI

Suppléant : Madame GONCALVES

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leur suppléant :

Titulaire : Madame SOUKOUNA

Suppléant : Madame LO

Titulaire : Madame KOUROUMA

Suppléant : Madame MEHABA

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice de la Délégation départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 13 novembre 2019

La Directrice de la Délégation départementale des
Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de France,

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>